



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

biocarburants

Question écrite n° 15733

Texte de la question

M. Serge Grouard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les enjeux que représente aujourd'hui la filière éthanol pour notre agriculture, les industries liées à cette activité et notre environnement. En effet, jusqu'à présent, l'éthanol n'est pas valorisé en l'état comme carburant. Seul, l'ETBE (éthyle tertio butyle éther), obtenu par réaction avec un produit issu du raffinage ou de la pétrochimie, est incorporé à l'essence super sans plomb jusqu'à 15 %. Or substituer de l'éthanol à l'essence permet de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre (économie d'émissions de 75 %), ainsi qu'une étude de l'ADEME et du ministère de l'industrie l'a montré en 2002. Cette économie pourra être portée à 86 % avec l'amélioration des techniques utilisées lors de la fermentation et de la distillation. Par ailleurs, la production de betteraves - éthanol se fait pour deux-tiers sur jachère, celle de céréales éthanol se faisant en totalité sur jachère, ce qui est essentiel pour nos agriculteurs. Enfin, les industriels betteraviers et céréaliers sont prêts à réaliser de lourds investissements s'ils sont assurés d'un volume important d'utilisation. Le Brésil, les Etats-Unis, le Canada ou la Suède utilisent (sans modification technique des véhicules) une essence contenant de 5 à 25 % d'éthanol anhydre. Transférer cet acquis en France permettrait d'atteindre l'objectif européen de 5 % de parts de marché pour 2009 en minimisant le coût fiscal et en maximisant les bénéfices environnementaux. Par ailleurs, la prise en compte des externalités (retour fiscal pour l'Etat) estimées de 70 à 80 % ramène le coût fiscal réel des biocarburants à 20/30 % de l'exonération fiscale pratiquée. Pour cela, une modification de la directive n° 98/70/CE semble nécessaire, puisque cette directive plafonne les taux d'incorporation d'éthanol et de volatilité de l'essence à des seuils trop faibles. Il lui demande quelles mesures il entend prendre dans ce domaine, les biocarburants représentant un enjeu majeur pour l'agriculture, avec des effets positifs sur l'environnement, l'économie rurale et l'emploi.

Texte de la réponse

A travers le système de défiscalisation mis en place depuis 1997 et les montants alloués à leur promotion (180 millions d'euros pour 2002), la France a montré son attachement aux biocarburants. La reconduction du système de défiscalisation pour 2003 par l'adoption de la loi de finances rectificative pour 2002 manifeste la volonté de l'Etat de maintenir la promotion des biocarburants. La France est ainsi le premier producteur européen de biocarburants avec une production en 2002 de 500 000 tonnes. Le marché français des carburants est actuellement déséquilibré. Il est en effet fortement déficitaire en gazole et excédentaire en essence, et cette tendance devrait encore s'aggraver à court et moyen terme. De ce fait, la préférence du ministère de l'économie des finances et de l'industrie est donnée au développement des esters méthyliques d'huiles végétales (EMHV) qui se substituent au gazole et dont la contribution à la réduction des gaz à effet de serre est plus importante que celle liée à l'incorporation directe d'éthanol dans l'essence. De plus, l'utilisation des EMHV se fait de manière totalement banalisée tout en respectant les contraintes techniques des carburants et des moteurs. La réflexion du Gouvernement est ainsi axée en ce sens à court terme, mais comme l'a montré le débat sur l'énergie, toutes les options restent ouvertes et envisageables pour l'avenir.

Données clés

Auteur : [M. Serge Grouard](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15733

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2003, page 2610

Réponse publiée le : 30 juin 2003, page 5178